



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE TÉMISCAMINGUE  
VILLE DE VILLE-MARIE

**19 septembre 2022** Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 19 septembre 2022, à 20 h 2.

**Sont présents :**

Mmes Adèle Beauregard, conseillère  
Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire  
Claude Bergeron, conseiller  
Jacques Loïselle, conseiller

**Sont absents :** M. Yves S. Bergeron, conseiller  
M. Sébastien Lebel, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

180-09-22

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lit ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
  - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.
6. Administration :
  - 6.1 Approbation des comptes du mois d'août 2022;
  - 6.2 Dépôt - Rapport de gestion contractuelle;
  - 6.3 Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Centre Amitié Témis.
7. Sécurité publique
8. Transport :
  - 8.1 Achat d'une fourgonnette électrique;
  - 8.2 Adjudication de contrat – Appel d'offres VM-2022-TP-06 pour la fourniture de sable abrasif;
  - 8.3 Garage municipal – Services professionnels.
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être
11. Urbanisme et développement du territoire
12. Loisirs et culture :

Initiales du maire

Initiales du greffier-  
trésorier

12.1 Demande d'aide financière – Aménagement d'un bloc sanitaire au Parc de la Ribambelle – MRC de Témiscamingue – Fonds des régions et ruralité (FRR) volet 1.

13. Divers

14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Sans objet.

#### 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

181-09-22

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6. ADMINISTRATION

182-09-22

6.1 Approbation des comptes du mois d'août 2022

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois d'août 2022, s'élevant à 87 356,32 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 71 407,45 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'août 2022 s'élevant à 241 381,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

183-09-22

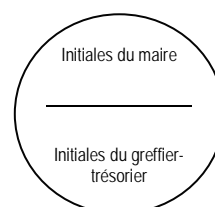
6.2 Rapport de gestion contractuelle

En vertu du règlement sur la gestion contractuelle, Mme Karine Demers, directrice générale, dépose le registre des contrats octroyés à ce jour dans le secteur des travaux publics et services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

184-09-22

6.3 Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Centre Amitié Témis



CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a fait part le 12 septembre 2022 à la Ville de Ville-Marie d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes par l'organisme Centre Amitié Témis;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance et que la Ville doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit démontrer que les conditions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale* sont remplies;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre une décision appropriée, la CMQ pourra tenir une audience si elle l'estime nécessaire, ou si la Ville le lui demande;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déjà obtenu une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes le 19 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE TRANSMETTRE à la Commission municipale du Québec un avis favorable quant à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de Centre Amitié Témis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

## 8. TRANSPORT

185-09-22

### 8.1 Achat d'une fourgonnette électrique

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une camionnette électrique est prévu au budget 2022;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès de fournisseurs, il n'y a pas de camionnettes électriques de disponibles sur le marché présentement;

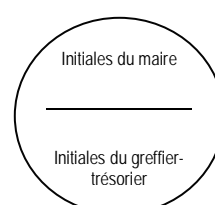
CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire Automobile Paquin Itée a une fourgonnette électrique de marque Ford modèle E-Transit de disponible à l'achat et qu'après analyse, celle-ci répondrait davantage à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente est de 69 819 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le rabais gouvernemental est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet achat sera financé par le règlement 587;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'achat d'une fourgonnette électrique neuve auprès d'Automobile Paquin Ltée de marque Ford modèle E-Transit au montant de 69 819 \$, prix avant taxes.

DE FINANCER la dépense par le règlement 587.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

186-09-22

8.2 Adjudication de contrat – Appel d'offres VM-2022-TP-06 pour la fourniture de sable abrasif

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres VM-2022-TP-06 pour la fourniture de sable abrasif s'est déroulée le 8 septembre 2022, à 11h;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées et qu'elles sont conformes :

- Maçonnerie Gilles Caya inc. : 19 563,15 \$ (prix avant taxes)
- Transport D. Barrette et fils inc. : 18 007,80 \$ (prix avant taxes)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du registre contractuel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER le contrat pour l'appel d'offres VM-2022-TP-06 pour la fourniture de sable abrasif à Transport D. Barrette et fils inc. au montant de 18 007,80 \$ prix avant taxes, selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

187-09-22

8.3 Garage municipal – Services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la firme BCI Structure et Civil inc. a déposé une offre de services professionnels pour la construction du garage municipal (entrepôt) à l'aréna;

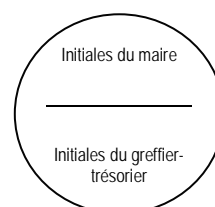
CONSIDÉRANT QUE l'exécution du mandat sera sur une base horaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant du budget d'honoraires est estimé à 7 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comprend les services d'ingénierie pour la conception des fondations et de la structure de bois pour la construction du garage municipal (entrepôt);

CONSIDÉRANT QUE le montant sera financé à même le règlement 587;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de BCI Structure et civil inc. pour le projet de construction de garage municipal (entrepôt).

DE FINANCER la dépense par le règlement 587.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

## 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

## 11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.

## 12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Demande d'aide financière – Aménagement d'un bloc sanitaire au Parc de la Ribambelle – MRC de Témiscamingue – Fonds des régions et ruralité (FRR) volet 1

Ce point est retiré.

## 13. DIVERS

Sans objet.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

188-09-22

Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ  
Martin Lefebvre  
Maire

ORIGINAL SIGNÉ  
Karine Demers  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

